



AGENDA 21 d'Orléans Val de Loire

Atelier 3 : Territoire et Solidarités

Séance 2 : 19 avril 2010

Table des matières

1	L'organisation des ateliers thématiques de concertation.....	2
1.1	La démarche d'Agenda 21 de l'Agglomération d'Orléans Val de Loire.....	2
1.2	La stratégie de concertation de l'Agglomération d'Orléans Val de Loire ..	2
1.3	Les ateliers thématiques	3
2	Participants.....	4
3	Validation du compte rendu de la première séance.....	5
4	Synthèse des travaux en ateliers.....	5
4.1	Thème 1 : Insertion – Emploi	6
4.2	Thème 2 et 4 : Mixité sociale – Vie des quartiers – Liens entre les générations.....	6
4.3	Thème 3 : Démocratie locale – Education à la citoyenneté.....	8
4.4	Thème 5 : Parité Femme – Homme.....	8

1 L'organisation des ateliers thématiques de concertation

1.1 La démarche d'Agenda 21 de l'Agglomération d'Orléans Val de Loire

La démarche d'Agenda 21 local correspond à une mise en œuvre pratique et territorialisée des principes issus du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Ainsi, face aux enjeux du 21ème siècle, l'Agenda 21 est l'outil qui permet de structurer et de mettre en cohérence l'action locale dans un souci de respect de l'environnement, de cohésion sociale et de développement économique. Véritable outil de planification transversal, l'Agenda 21 offre une vision à long terme des projets et des évolutions d'un territoire.

Consciente des nouveaux enjeux sociaux et environnementaux, l'Agglomération d'Orléans Val de Loire s'est engagée sur le chemin du développement durable avec pour objectif de faire de son territoire un espace à vivre reconnu, attractif et fier de ses atouts.

Les grandes étapes de l'Agenda 21 de l'AggLO :

- **Elaboration du diagnostic développement durable** : évaluation des atouts et faiblesses du territoire et des politiques de l'AggLO au regard des enjeux du développement durable
- **Concertation** : travail de sensibilisation et de co-construction avec les citoyens et les acteurs sociaux économiques du territoire afin de définir ensemble les objectifs et les pistes d'actions de l'Agenda 21. La phase de concertation se conclut par la rédaction d'un Livre Blanc, document de synthèse reprenant l'ensemble de propositions émergentes de la concertation.
- **Définition du programme d'actions** : travail avec les élus et les services de l'AggLO et des communes pour définir le contenu et la mise en œuvre opérationnel de l'Agenda 21 définitif de l'agglomération.

1.2 La stratégie de concertation de l'Agglomération d'Orléans Val de Loire

Le développement durable est l'affaire de tous. Tous les acteurs du territoire peuvent aider l'AggLO à établir des priorités, trouver de nouvelles idées pour prendre ensemble le chemin du développement durable

Une importante phase de concertation avec un maximum d'acteurs de territoire, entreprises, associations, partenaires institutionnels, habitants, etc., a ainsi été engagée :

- **Décembre 2009 – Janvier 2010** : organisation de 2 conférences débats sur le thème du développement durable à l'échelle du territoire de l'AggLO. Plus de 150 personnes ont participé à ces événements.
- **Janvier et Février 2010 – Avril et Mai 2010** : travail des ateliers thématiques de la concertation pour identifier les actions prioritaires à inscrire dans l'Agenda 21 de l'AggLO.
- **Juin 2010** : publication du Livre Blanc de la Concertation, regroupant de manière structurée l'ensemble des propositions d'actions émises par les acteurs du territoire, au cours des conférences-débats, durant les ateliers thématiques ou par des contributions postées sur Internet.

1.3 Les ateliers thématiques

Les ateliers thématiques constituent l'élément central de la phase de concertation de l'Agenda 21 de l'Agglomération. Il s'agit de groupes de travail ayant pour objectif de cerner plus finement les enjeux liés au développement durable dans chacune de ses composantes. Ces ateliers réunissent des citoyens, des agents de l'Agglo et des communes membres, des élus, des acteurs du territoire pour élaborer en commun des propositions d'actions.

Il s'agit pour chaque groupe de partir des constats du diagnostic sur sa thématique, puis d'envisager l'avenir du territoire dans une optique de développement durable. L'objectif est de parvenir, à l'issue de la dernière séance, à faire émerger les principaux axes de la thématique et d'identifier des propositions d'actions concrètes, qui seront des guides pour l'élaboration du programme d'actions.

Les ateliers thématiques se tiennent de janvier 2010 à mai 2010. Ils se déroulent sur deux séances de travail.

Ce document présente l'expression libre des participants aux ateliers thématiques et n'engage en rien l'Agglomération d'Orléans Val de Loire. Chaque personne participante s'est exprimée en son nom personnel.

2 Participants

Les ateliers sont composés de représentants de plusieurs collèges :

- Des habitants du territoire volontaires
- Des représentants du tissu économique et associatifs du territoire
- Des représentants des partenaires institutionnels de l'Agglo
- Des personnalités qualifiées
- Des membres des services de l'Agglo et de ses communes membres
- Des élus de l'Agglo et de ses communes membres

Les animateurs de la séance :

- Sylvère ODE – Société Solving Efeso
- Guillaume BERNEAU – Société Solving Efeso

Nom	Prénom	collège	Organismes
BOROT	Jean marc	Association	Régie de quartier
CHARBONNEAU	Maud	Habitant	
JOSSEAUME	Bruno	habitant	
LEMOINE	Monique	Elue	
MOREAU	Pierre	Elu	
PARROD	Elisabeth	Habitant	
PINCHON-DESWARTE		Association	ADIE
PROVOST	Marcelle	Association	Delegation Orle MOUVEMENT DU NID
TALVA	Romain	Entreprise	Ökoté,
VERONNEAU	Pascal	Habitant	
JOURNEE	Mickaël	Habitant	
YILMAZGILLER	Murat	Agglo	
ALTINGUA	Mucella	Agglo	

3 Validation du compte rendu de la première séance

Il est demandé aux participants de réagir sur le compte rendu de la première séance.

4 Synthèse des travaux en ateliers

Les animateurs demandent aux participants de reformer les groupes de travail en fonction des thématiques identifiées lors de la première séance.

Pour cette seconde session des ateliers, le travail est organisé en 3 étapes :

- **Etape 1 : Identifier un, deux ou trois objectifs stratégiques pour chaque thématique**

Ce ou ces objectifs traduisent le pourquoi de l'action et doivent être formulés sous forme de phrase par les participants. Les propositions d'actions élaborées lors de la première séance de travail sont alors ventilées de manière logique entre les différents objectifs identifiés. Chaque groupe a la possibilité de reformuler les propositions d'actions, voire en faire émerger d'autres.

- **Etape 2 : Sélectionner une action prioritaire par objectif stratégique**

Le groupe doit ensuite choisir une action concrète à mettre en place dans le cadre de chaque objectif. Les actions sont choisies pour leur caractère prioritaire ou symbolique et doivent permettre de répondre concrètement et opérationnellement aux objectifs.

- **Etape 3 : Réaliser un poster par action prioritaire**

Il est demandé aux participants d'élaborer un poster par action suivant la trame suivante :

- Les étapes à mener
- Les moyens nécessaires (hors financier)
- Les indicateurs de suivi
- La temporalité de l'action : court terme (< 1 an), moyen terme (1 à 2 ans) ou long terme (3 à 5 ans) ?

4.1 Thème 1 : Insertion – Emploi

Objectif 1	Action prioritaire
Développer l'agriculture de proximité	Favoriser l'accès au foncier des jeunes producteurs en zone périurbaine

Autres actions proposées

- Favoriser l'emploi par l'insertion dans les exploitations agricoles

Objectif 2	Action prioritaire
Favoriser l'accès à l'emploi pour les personnes en difficultés	Développer des structures d'insertion sur les thématiques du recyclage et du réemploi

Autres actions proposées

- Développer l'économie de service : récupération, réparation, ...
- Créer un tutorat en entreprise

Objectif 3	Action prioritaire
Développer les services à la personne	Améliorer la communication autour des services à la personne : guichet unique, communication active

Autres actions proposées

- Faciliter l'accès des services à la personne de première nécessité aux foyers en difficulté : réduction des charges, petits travaux d'entretien, garderie, ...

4.2 Thème 2 et 4 : Mixité sociale – Vie des quartiers – Liens entre les générations

Objectif 1	Action prioritaire
Renforcer les liens entre les générations	Développer les locations intergénérationnelles

Précisions sur l'action prioritaire

- Proposer aux jeunes à faible revenus et aux étudiants des locations avec des personnes âgées. Ces locations à bas prix pour les jeunes sont accordées en échange de services ponctuels rendus aux personnes âgées (courses, aide à domicile ...)

Autres actions proposées

- Entreprendre un travail d'enquête / diagnostic dans les maisons de retraite
- Faciliter le maintien à domicile : aménagement spécifique des logements (poursuite du Programme d'Intérêt Général)
- Rapprochement géographique des structures pour jeunes et personnes âgées avec des lieux de rencontre (jardin, cuisine commune), des équipements adaptés à toutes les générations, qui répondent aux besoins de chacun et permettent de faire ensemble lorsque cela est possible
- Développer les actions de parrainage / marrainage
- Développer les dispositifs de transfert de compétences : préparation à la retraite

Objectif 2	Action prioritaire
Recréer du lien social dans les quartiers	Favoriser la création « d'habitats groupés »

Précisions sur l'action prioritaire

- « L'habitat groupé » est un lieu de vie où habitent plusieurs entités (familles ou personnes) où l'on retrouve des espaces privatifs et des espaces collectifs autogérés. Cette forme d'habitat « alternatif », très répandue dans les pays du Nord, permet de faciliter l'entraide et la solidarité, de lutter contre l'isolement mais aussi de réaliser des économies financières. Elle peut s'adapter au milieu rural comme au milieu urbain

Autres actions proposées

- Un environnement végétal à renforcer dans les quartiers pour mieux sensibiliser
- Sensibiliser les enfants et les habitants pour une implication plus forte dans la prise en compte de leur environnement
- Organiser des ateliers d'expression libre (jeunes, ados, parents) pour recueillir les attentes et centres d'intérêts, afin de construire des projets en conséquence
- Créer des jardins participatifs au sein des quartiers

Objectif 3	Action prioritaire
Ouvrir les quartiers de l'Agglo	Créer un événement festif décentralisé dans les quartiers/ communes de l'Agglo

Précisions sur l'action prioritaire

- Il s'agit ici d'imaginer un événement à l'échelle de l'Agglomération (communication, organisation...) mais décentralisé dans les différents quartiers. L'objectif est de faire tourner cet événement au sein des communes / quartiers de l'Agglomération en y proposant des activités différentes afin d'inciter les habitants à se déplacer et à découvrir les autres quartiers du territoire

Autres actions proposées

- Développement d'actions inter-quartiers
- Assurer une meilleure répartition des logements sociaux sur l'AggLO

4.3 Thème 3 : Démocratie locale – Education à la citoyenneté

Objectif 1	Action prioritaire
Renforcer la démocratie participative pour les habitants de l'Agglomération	Créer un observatoire de l'Agenda 21

Précisions sur l'action prioritaire

- L'observatoire de l'Agenda 21 aurait pour principaux rôles :
 - poursuivre la démarche de concertation dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions Agenda 21
 - suivre et évaluer la réalisation et l'efficacité des actions de l'Agenda 21

Cet observatoire pourrait s'appuyer notamment sur la structure existante du Conseil de Développement.

Autres actions proposées

- Proposer une Information cohérente et généralisée sur l'action de l'AggLO
- Mise en place de référendums locaux à l'échelle de l'Agglomération
- Développement des Conseils des jeunes, des Conseils de quartier

4.4 Thème 5 : Parité Femme – Homme

Objectif 1	Action prioritaire
Obtenir une égalité factuelle entre les femmes et les hommes	Signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Précisions sur l'action prioritaire

- Cette charte, lancée en mai 2006 par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), est destinée aux collectivités locales et régionales d'Europe. Elles sont invitées à la signer, à prendre publiquement position sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes, et à mettre en œuvre, sur leur territoire, les engagements définis dans la Charte.

Autres actions proposées

- Mettre en œuvre la Charte
- Accentuer le travail contre les violences faites aux femmes :
 - Renforcer la communication / sensibilisation
 - Création de centres d'accueil et d'hébergement
- Promouvoir les métiers non traditionnellement associés aux femmes
- Création de crèches d'entreprise : participation de l'Agglo pour des places pour les salariés de l'Agglo
- Réaliser un diagnostic sur égalité femme / homme au sein de l'Agglo

Prochain Rendez-vous

Jeudi 24 Juin 2010

18h30, Musée des Beaux-Arts – Rue Paul Belmondo – Orléans

Objet :

- Restitution finale des ateliers thématiques
 - Présentation du Livre Blanc de la concertation
-